

JEU HERTA® SALON LE BOURGET

1. Organisation du Jeu

La Société HERTA SAS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 311 043 194, ayant son siège social au 16 boulevard du Mont d'Est, 93160 NOISY LE GRAND (ci-après dénommée la « **Société Organisatrice** »), organise du 18/10/2021 au 22/10/2021 inclus (heure française), un jeu sans obligation d'achat avec tirage au sort intitulé Jeu HERTA®SALON LE BOURGET (ci-après dénommé le « **Jeu** »).

Ce Jeu se déroulera exclusivement sur le stand de HERTA du salon CARREFOUR au Bourget (le « **Salon** »).

2. Conditions de participation

Ce Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse comprise), à l'exclusion des membres du personnel de la Société Organisatrice et ceux de la société gestionnaire du Jeu, ainsi que des membres de leur famille.

3. Annonce du Jeu

Ce Jeu est annoncé sur un leaflet avec QR CODE distribué sur le stand HERTA® du salon CARREFOUR au Bourget.

4. Dotations mises en jeu

Sont mises en jeu, chaque jour, pendant la durée du Salon, les dotations suivantes :

- 3 (trois) casques audios d'une valeur unitaire indicative de 29,40€ TTC.
- 3 (trois) Lunch box d'une valeur unitaire indicative de 24,90€ TTC
- 3 (trois) Torchons d'une valeur unitaire indicative de 23,90^E TTC
- 3 (trois) sacs isothermes d'une valeur unitaire indicative de 3€ TTC
- 3 (trois) souris sans fil d'une valeur unitaire indicative de 29,92€ TTC
- 1 (une) carte cadeau CARREFOUR d'une valeur unitaire indicative de 100€ TTC valable jusqu'à 1 an après la date d'activation, sur l'ensemble des produits vendus dans les hypermarchés CARREFOUR (hors carburant), sur les produits CARREFOUR SPECTACLES et sur les produits CARREFOUR VOYAGES. Les conditions complètes d'utilisation des cartes cadeau figurent sur <https://www.cartecadeau.carrefour.fr/>.

En cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer la dotation gagnée par une dotation de nature et/ou de valeur équivalente.

Le gagnant ne pourra prétendre obtenir la contre-valeur en espèces de la dotation gagnée ou demander son échange contre d'autres biens ou services (à l'exception des cartes-cadeau, dans le respect des conditions d'utilisation mentionnées ci-avant).

La dotation est nominative, non commercialisable et ne peut pas être attribuée ou cédée à un ou des tiers.

5. Modalités de participation au Jeu

Pour participer au Jeu, le participant doit flasher le QR CODE qui se trouvera sur le stand HERTA® pendant la durée du Salon :

- s'inscrire en remplissant l'ensemble des champs obligatoires proposés du formulaire électronique (notamment nom, prénom et adresse électronique)
- cocher les cases suivantes :
- « Je certifie être majeur au moment du jeu » ;
- « J'ai lu et j'accepte ce règlement » ;

- valider son inscription. La participation sera prise en compte au moment où la personne valide son inscription.

Une seule participation par foyer (même nom, une seule adresse électronique par foyer) sera acceptée.

Toute inscription incomplète, frauduleuse et/ou non conforme au présent règlement, et/ ou comportant des informations inexactes ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Tout participant ainsi disqualifié ne pourra prétendre à aucune dotation. La Société Organisatrice se réserve alors le droit de remettre en jeu la dotation qui lui aurait été indûment attribuée.

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toutes vérifications nécessaires concernant l'identité et le domicile des gagnants. Toute fausse déclaration entraîne automatiquement l'élimination du gagnant.

5. Détermination des gagnants. Le jeu est un instant gagnant.

En flashant le QR CODE, le participant découvrira immédiatement s'il y a gagné.

Il ne sera attribué qu'une seule dotation par foyer (même nom ; une seule adresse électronique par foyer) pendant toute la durée du Jeu.

7. Modalités d'obtention de la dotation

Les gagnants recevront leur gain sur le stand HERTA®, sur simple demande pendant la durée et les heures d'ouverture du Salon. Les cartes cadeau CARREFOUR seront adressées directement aux gagnants à l'adresse électronique qu'ils auront indiquée lors de leur inscription à la présente opération dans un délai approximatif de 3 semaines à compter de la date de fin du Salon.

Pour toutes réclamations le gagnant pourra contacter :

- par courrier : Service Consommateurs HERTA – 16 boulevard du Mont d'Est, 93160 Noisy-le-Grand

- par téléphone en appelant notre Service Consommateurs au 0 809 400 417 (service gratuit + prix de l'appel)

Tout gagnant qui n'aura pas réclamé sa dotation par courrier passé cette date (cachet de La Poste faisant foi) sera réputé avoir renoncé à celle-ci. Cette dotation pourra librement être remise en jeu par la Société Organisatrice, sans que celle-ci ne puisse voir sa responsabilité engagée de ce fait.

La Société Organisatrice fera ses meilleurs efforts afin de contacter les gagnants. Néanmoins si un des gagnants demeurerait injoignable, ce dernier sera considéré comme ayant renoncé à sa dotation.

8. Acceptation du règlement et accès au règlement

8.1 Acceptation du règlement

La participation à ce Jeu entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Toute fraude, tentative de fraude ou non-respect du présent règlement entraînera la disqualification immédiate et automatique de son auteur, la Société Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

L'utilisation de robots ou tous autres procédés similaires est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination de son auteur, pour toute la durée du Jeu.

8.2 Accès au règlement

Le présent règlement est disponible à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande sur le stand HERTA.

Il sera également disponible gratuitement à toute personne qui en fait la demande à l'adresse suivante : HERTA SAS Développement des Ventes Maille Nord, Hall 41, 16 Boulevard du Mont d'Est, Noisy-Le-Grand.

Le présent règlement est également consultable sur le site officiel du Jeu « salon-instant-gagnant.fr » jusqu'au 30 novembre 2021.

9. Annulation / Modification du Jeu

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler, de reporter, de prolonger, d'écourter ou de modifier partiellement ou en totalité la présente opération en cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté.

Toute modification du règlement fera l'objet d'un avenant et d'une information auprès des participants.

10. Contestation et réclamation

En cas de contestation ou de réclamation relative à l'interprétation du présent règlement, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises dans un délai de quatre mois maximums après la clôture du Jeu à l'adresse suivante : JEU HERTA SALON LE BOURGET- 16 boulevard du Mont d'Est 93160 NOISY LE GRAND

11. Responsabilité liée à l'utilisation du réseau Internet

Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. La Société Organisatrice ne saurait donc être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au Jeu.

La Société Organisatrice mettra tout en œuvre pour permettre l'accès au site du Jeu.

Pour autant, elle ne saurait être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement du réseau Internet indépendant de sa volonté.

12. Protection des données personnelles

Les données personnelles collectées sont nécessaires à l'organisation du Jeu et notamment à la prise en compte de la participation et à l'attribution des dotations aux gagnants. Elles sont exclusivement destinées à la Société Organisatrice dans le cadre du Jeu et ne seront pas utilisées à d'autres fins.

Elles seront conservées pendant la durée nécessaire à la gestion du Jeu, soit 4 mois après la fin de ce dernier

Conformément à la réglementation, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité et de suppression des informations nominatives les concernant.

Chaque participant dispose également d'un droit d'opposition pour motif légitime à ce que ses données à caractère personnel fassent l'objet d'un traitement.

Chaque participant peut ces droits en écrivant au service consommateur HERTA :

- par courrier : Service Consommateurs HERTA – 16 boulevard du Mont d'Est, 93160 Noisy-le-Grand

- par téléphone en appelant notre Service Consommateurs au 0 809 400 417 (service gratuit + prix de l'appel)

En cas de réclamation non résolue directement avec la Société Organisatrice, les participants peuvent s'adresser à la CNIL (<https://www.cnil.fr/fr/plaintes>).

Pour plus d'informations, les participants peuvent consulter la politique de confidentialité de la Société Organisatrice à l'adresse suivante : www.herta.fr/donnees-personnelles.

13. Loi applicable

Ce Jeu et le présent règlement sont soumis à la loi française.